



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Toulouse, le 14 mai 2024

DREAL - Direction énergie connaissance  
Département de l'autorité environnementale

**Le directeur régional**

**à**

[ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)  
Téléphone : 05 61 58 55 34

Madame la Directrice adjointe  
Direction Départementale des Territoires  
du Tarn et Garonne  
2 QUAI DE VERDUN - BP 775  
82013 MONTAUBAN

**Saisine de l'autorité environnementale pour avis – Projet –**

Références administratives :

Numéro d'enregistrement de la demande : 2024-012986

Date dépôt du dossier : 11 mars 2024

Pétitionnaire : SAS ENI PENITUDE RENEWABLES France

Projet : Parc photovoltaïque au sol à GENE BRIERES et LEOJAC (82)

Localisation : les communes de Génébrières et Léojac - le département du Tarn-et-Garonne

**Objet : Information sur l'absence d'observation dans le délai de l'autorité environnementale**

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'information sur l'absence d'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) suite à la saisine sur le projet référencé ci-dessus, déposé au titre de l'article L. 122-1 V du code de l'environnement.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 11 mai 2024 (article R.122-7 du Code de l'environnement).

Je vous rappelle que cette information sera mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale d'Occitanie : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr). Elle doit être également publiée par voie électronique, sur le site internet de la préfecture de l'autorité en charge d'autoriser le projet.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou, le cas échéant, mise à disposition du public.

La cheffe de département autorité environnementale

Fabienne ATHANASE